

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE  
ET PAR MESSAGERIE

Montréal, le 3 mai 2018

**Me Véronique Dubois, Secrétaire**

Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2e étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** Dossier R-3964-2016 (Phase II)  
Réplique de l'APCHQ aux commentaires du Distributeur  
Notre dossier : 501-16001-11

---

Me Dubois,

La présente fait suite aux commentaires du Distributeur émis dans sa lettre du 1<sup>er</sup> mai 2018, à l'égard du budget de l'APCHQ.

Le Distributeur évoque en guise d'argument au rejet de la demande de statut d'expert de madame Hélène Doyon que la Régie de l'énergie a déjà statué sur cet aspect et que, le présent dossier étant la continuité de la Phase I, la décision procédurale D-2016-189 devrait s'appliquer. Le Distributeur dans son argumentation passe sous silence des événements postérieurs à cette décision.

L'APCHQ, dans sa correspondance du 25 avril 2017<sup>1</sup>, prenait acte de la décision D-2016-189, mais acceptait le risque financier d'assumer les honoraires de madame Doyon si, au terme de la preuve, la Régie de l'énergie considérait une absence de pertinence.

Dans sa décision D-2017-141<sup>2</sup>, la Régie a reconnu l'utilité de l'intervention de l'APCHQ ainsi que l'ensemble de ses frais, lesquels lui ont été remboursés en incluant les honoraires de madame Doyon

---

*1 Pièce C-APCHQ-0020*

*2 D-2017-141, paragraphe 60*

**Vos affaires. À cœur.**

Brossard  
Laval  
Montréal  
Saint-Hyacinthe  
Sherbrooke

5325, rue Jean-Talon Est, #256, Montréal (Québec) H1S 1L4  
t. 514 335.9595 - 855 633.6326 f. 514 335.9797

[therriencouture.com](http://therriencouture.com)

Madame Hélène Doyon est une urbaniste dont la réputation rayonne au Québec et elle est largement reconnue comme une experte dans son domaine. Lors de la Phase I, l'APCHQ a souhaité introduire dans les discussions réglementaires des dimensions nouvelles pour la Régie de l'énergie.

Ainsi, dans une réflexion sur le service de base en matière de réseaux souterrains, l'APCHQ n'a pas voulu aborder le sujet du seul point de vue de l'alimentation électrique, mais a plutôt pris la décision d'élargir le débat en y introduisant des notions plus larges telles que l'évolution urbanistique et le choix de société auquel la société québécoise est conviée.

La Régie a d'ailleurs reconnu la pertinence du sujet dans son dépôt du calendrier des audiences daté du 26 avril 2017<sup>3</sup>.

Par ailleurs, l'APCHQ croit humblement que les Régisseurs ont apprécié cette approche et ils ont salué ce travail auquel madame Doyon a largement contribué tant dans la preuve qu'en audiences<sup>4</sup>.

De plus, dans sa décision relative aux sujets devant être traités en Phase II, la Régie a invité le Distributeur à consulter les membres du groupe de travail multipartite. L'APCHQ interprète cette invitation comme un appui de la Régie pour des conversations relevées sur un sujet aussi complexe que le service de base en souterrain.

Face à ceci, l'APCHQ ne peut qu'exprimer sa déception face aux diverses réactions du Distributeur depuis le début de ce dossier. Que ce soit par son refus initial de traiter du sujet<sup>5</sup>, son objection à ce que les enjeux québécois en matière d'urbanisme soient abordés<sup>6</sup> et son insistance à ne pas vouloir reconnaître le statut d'expert de Madame Doyon<sup>7</sup>, le Distributeur manifeste très peu d'intérêt à rehausser le niveau des débats.

En vertu de ce qui précède, l'APCHQ soumet que le statut d'expert de madame Doyon devrait être accepté par la Régie.

---

<sup>3</sup> R-3964-2016, pièce A-0043, page 3

<sup>4</sup> R-3964-2016, pièce A-0053, paragraphe 103

<sup>5</sup> R-3905-2014, pièce B-0060, page 4

<sup>6</sup> R-3964-2016 Phase 1, pièce B-0182, page 4

<sup>7</sup> R-3964-2016 Phase 1, pièce B-0182, page 3 et R-3964-2016 Phase 2, pièce B-0252, page 1

Quoi qu'il en soit et en réponse aux commentaires du Distributeur, l'APCHQ adoptera respectueusement la même approche qu'en Phase II et acceptera le risque financier d'assumer seule les honoraires d'expertise de madame Doyon si la Régie, au terme de la preuve, en juge ainsi. Considérant l'envergure du dossier et que ledit risque financier demeure somme toute très mineur, l'APCHQ s'interroge sur la valeur ajoutée de ce commentaire du Distributeur et du temps que la Régie devra allouer à le traiter ainsi que la présente réplique.

Veuillez recevoir, Madame Dubois, nos salutations distinguées

**THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.**

**(S) Natacha Boivin**

Natacha Boivin  
Avocate  
[natacha.boivin@therriencouture.com](mailto:natacha.boivin@therriencouture.com)

NB/ga

c.c. : François Bernier, (VP Services aux membres et Affaires publiques, APCHQ)  
Daniel Simoneau (Directeur Réseau régional, APCHQ)  
Georges Lambert (Directeur Service économique, APCHQ)  
Intervenants (par courriel seulement)